



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Gérance de construction - IML et BQ	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE474-171393/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client EE474-171393	Date 2016-11-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCL-018-16898	
File No. - N° de dossier QCL-6-39159 (018)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Piras, Gabriel	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl018
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2870 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Institut Maurice Lamontagne (IML) 850, de la Mer, Mont-Joli (Québec) et Base de Québec (BQ) 101, boulevard Champlain, Québec (Québec)	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**TITRE : SERVICES DE GÉRANCE DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX EXÉCUTÉS À MONT-JOLI, (INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE) ET À QUÉBEC (BASE DE QUÉBEC – 101, CHAMPLAIN ET PORT DE QUÉBEC)
MODIFICATION 003**

Inclus dans la présente modification :

- Changement 2 et 3

Changement 2 – Annexe "A" – Cadre de référence

L'Annexe "A" – Cadre de référence – est modifiée de la façon suivante :

SR 15 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX, 3ème paragraphe - Remplacer le troisième paragraphe par :

« Inclure, dans tout contrat conclu avec un sous-traitant, les dispositions du contrat principal selon leur application aux responsabilités du sous-traitant. Pour tout sous-contrat d'une valeur de 100,000.00\$ et plus, taxes applicables incluses, le sous-contractant devra fournir un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux, représentant chacun au moins 50p. 100 du montant du contrat (avant taxe(s) applicable(s)). »

Changement 3 – Annexe "B" – Base de paiement

La section « Description des éléments contenus dans la base de paiement » de l'Annexe "B" – Base de Paiement – est modifiée de la façon suivante :

1.a) Tarif fixe pour l'administration du projet et l'exécution des services requis

Supprimer

« 9) Le coût du cautionnement d'exécution de l'entrepreneur. »

et remplacer par

« 9) Le coût du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de l'entrepreneur. »

2. Coûts de construction estimatifs

Supprimer

« 18) Le coût des cautionnements d'exécution des sous-traitants si applicable »

et remplacer par

« 18) Le coût du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux des sous-traitants si applicable »

***** Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées *****